



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

débts de boissons

Question écrite n° 118625

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les ventes en cessions des débits de boissons. En effet, ces ventes sont souvent marquées par une pratique assez habituelle de minoration du montant de la vente, qui est compensée par la remise de dessous de table, dissimulée au moment de la vente. Il conviendrait donc de permettre aux responsables des collectivités locales de demander des contrôles de la valeur de ces fonds et notamment de la répartition des différentes parts, qui n'est pas toujours d'une réelle clarté. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118625

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10196

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)